

Le défi de la compétitivité de l'industrie européenne et les premiers pas de la politique industrielle communautaire

Jean-François Jamet, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Université Harvard, est ingénieur du Corps des Mines et consultant auprès de la Banque mondiale.

Avec 75% des exportations et plus de 80% des dépenses privées de recherche et développement (R&D) de l'Union européenne, l'industrie est le fer de lance de l'Europe dans la mondialisation. Employant encore 39 millions de personnes, elle conserve un fort effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Néanmoins, la période récente a été marquée par le recul de l'emploi industriel ainsi que par les inquiétudes au sujet des délocalisations et de la compétitivité des entreprises européennes. Ceci a favorisé la naissance d'une politique industrielle communautaire qui va au-delà de la coopération intergouvernementale qui avait prévalu jusque-là. S'inscrivant dans la stratégie de Lisbonne, cette politique vise à créer un environnement compétitif pour les entreprises et à soutenir l'innovation.

1. L'industrie européenne dans la compétition internationale : désindustrialisation ou leadership ?

1.1. Le recul du poids de l'industrie dans l'économie européenne et les délocalisations

Le débat sur la désindustrialisation de l'Europe est apparu dès les années 1970-1980 en raison des restructurations douloureuses subies par des secteurs comme la sidérurgie, le textile ou les chantiers navals. Ce débat est revenu sur le devant de la scène au début des années 2000, en raison de la médiatisation des délocalisations et de l'émergence de nouveaux concurrents comme la Chine ou l'Inde. De fait, l'industrie ne représentait plus que 18% du PIB de l'Union européenne en 2006, contre 21% en 1996 (graphique 1). La même évolution a été constatée sur le front de l'emploi : la part de l'industrie dans l'emploi total est passée de 20,9% à 17,9% et 2,8 millions d'emplois industriels ont été perdus. Tous les pays de l'UE sont concernés, même dans les rares cas où la part de l'industrie dans le PIB a légèrement augmenté (en Allemagne, en Autriche et en Lituanie). Dans plusieurs pays, notamment la France, le Royaume-Uni et le Benelux, la part de l'emploi industriel est désormais inférieure à 15%. En outre, certains secteurs ont été particulièrement touchés : dans le textile et l'habillement, l'emploi et la valeur ajoutée ont reculé de 19% entre 2000 et 2005. L'ouverture des échanges a opéré une sélection douloureuse, en particulier pour les bas de gamme, du fait de l'accroissement de la concurrence internationale.

**1. L'industrie dans l'Union européenne :
poids des Etats membres et part de l'industrie dans l'emploi et dans le PIB**

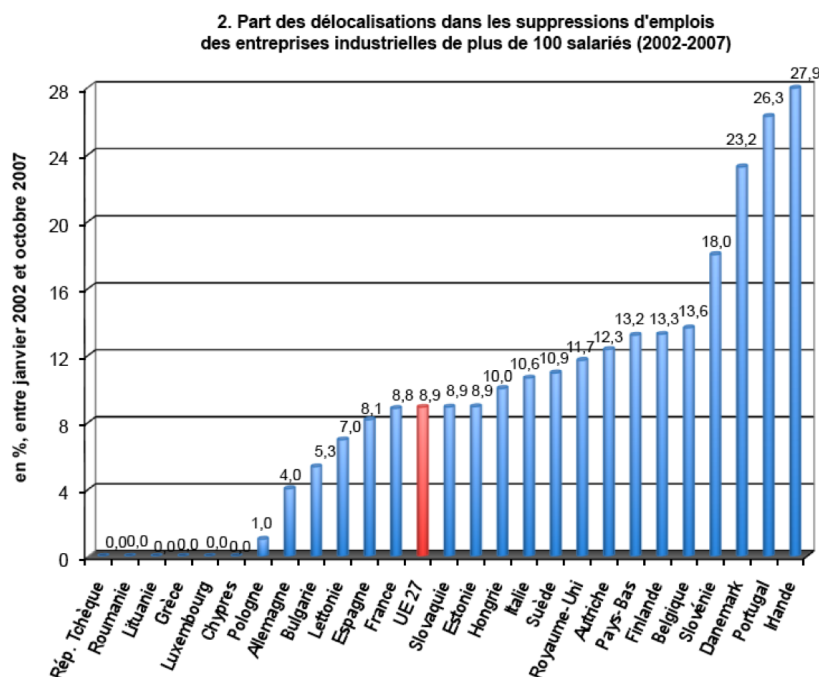
	Contribution à la valeur ajoutée industrielle de l'UE, en %	Part dans l'emploi industriel européen, en %	Part de l'industrie dans le PIB, en %		Part de l'industrie dans l'emploi, en %	
	2006	2006	1996	2006	1996	2006
Allemagne	25,5	19,9	22,6	22,9	23,3	20,0
Royaume-Uni	14,9	9,6 (2005)	23,4	16,3	19,6	13,1 (2005)
Italie	13,0	13,2	22,1	18,3	23,7	20,9
France	11,1	9,1 (2005)	15,6	12,9	17,1	14,1 (2005)
Espagne	7,6	8,3	20,2	16,2	19,3	16,3
Pays-Bas	4,2	2,4	19,3	16,5	14,5	11,4
Suède	3,1	1,8	21,7	21,0	19,2	16,3
Pologne	2,9	8,3	23,5	22,1	22,2	22,2
Belgique	2,6	1,6	20,7	17,1	18,1	14,6
Autriche	2,6	nd	20,0	20,7	nd	nd
Irlande	1,8	0,7	28,1	22,0	20,7	14,3
Finlande	1,8	1,2	23,6	22,8	21,2	18,8
Danemark	1,8	1,0	17,5	17,0	18,6	14,5
Rép. tchèque	1,6	3,8	30,2	28,5	31,5	29,4
Portugal	1,2	nd	19,7	15,6	22,6	nd
Roumanie	1,1	nd	nd	23,9	nd	nd
Grèce	1,1 (2005)	nd	13,0	10,7 (2005)	nd	nd
Hongrie	0,9	2,4	23,1	21,9	27,0	24,2
Slovaquie	0,5	1,4	28,1	25,4	30,2	26,5
Slovénie	0,4	0,6	25,4	24,0	32,4	26,8
Lituanie	0,3	0,7	21,5	22,4	21,6	19,7
Bulgarie	0,3	2,0	25,0	20,8	27,5	22,4
Luxembourg	0,1	0,1	12,8	8,4	15,4	11,3
Estonie	0,1	0,4	19,5	18,4	27,9	24,0
Lettonie	0,1	0,5	21,6	12,9	21,3	16,9
Chypre	0,1	0,1	12,7	9,4	15,2	10,8
Malte	0,0	nd	20,7	15,0	nd	nd
Zone euro	72,6	62,5	20,6	18,0	20,8	17,5
UE 27	100	100	21,0	18,0	20,9	17,9
Etats-Unis	-	-	18,9	16,0	nd	13,2 (2005)

Sources : Eurostat et calculs de l'auteur

Les inquiétudes associées au recul de l'industrie dans une économie européenne de plus en plus tertiaisée se sont cristallisées dans le débat sur les délocalisations¹. Les transferts d'emplois vers des pays à faible coût de main-d'œuvre, notamment les nouveaux Etats membres de l'UE en Europe centrale et orientale et les pays émergents d'Asie, ont été fortement médiatisés au cours de ces dernières années. Leur nombre reste en fait relativement limité : d'après les données recueillies par le European Restructuring Monitor, les délocalisations ont été la cause d'environ 88000 suppressions d'emploi dans les entreprises industrielles de plus de 100 salariés entre janvier 2002 et octobre 2007. Ceci représente 8,9% des suppressions d'emplois enregistrées dans ces entreprises au cours cette période (graphique 2). L'essentiel des licenciements a eu lieu dans le cadre de restructurations « classiques » (restructurations internes, fusions et acquisitions, faillites, externalisation). Dans certains pays, néanmoins, les délocalisations représentent une part plus importante des suppressions de postes. Il s'agit notamment de l'Irlande (27,9%), du Portugal (26,3%), ou encore du Danemark (23,2%). Les premiers secteurs touchés par les délocalisations industrielles sont l'automobile, le matériel électrique et les biens d'équipement audio-vidéo. On notera que les pays d'Europe centrale et orientale, qui

¹ Les délocalisations désignent le transfert d'emplois ou de sites de production vers l'étranger.

ont bénéficié de la majorité des délocalisations jusqu'à maintenant, sont à leur tour concernés, certains sites étant transférés en Asie.



Sources : Eurostat et calculs de l'auteur

Si les délocalisations sont limitées, quelle est donc la cause de l'évolution si négative de l'emploi dans l'industrie européenne ? Aujourd'hui, les multinationales comme les PME sous-traitantes sont insérées dans des chaînes globales de valeurs et doivent produire au meilleur coût pour rester compétitives. Dans ce contexte, les nouveaux investissements, les nouveaux contrats de sous-traitance et les créations d'emplois des grandes entreprises sont le plus souvent réalisés dans les pays émergents, de façon à disposer de capacité de production sur les marchés qui connaissent la progression la plus rapide², tout en profitant d'une main d'œuvre à bas coût, y compris très qualifiée dans certains cas. Il ne s'agit pas alors de délocalisations à proprement parler mais de créations d'emplois perdues : ainsi, les suppressions de postes entraînées par les gains de productivité en Europe ne sont plus compensées par le réinvestissement de ces gains de productivité sur le territoire européen.

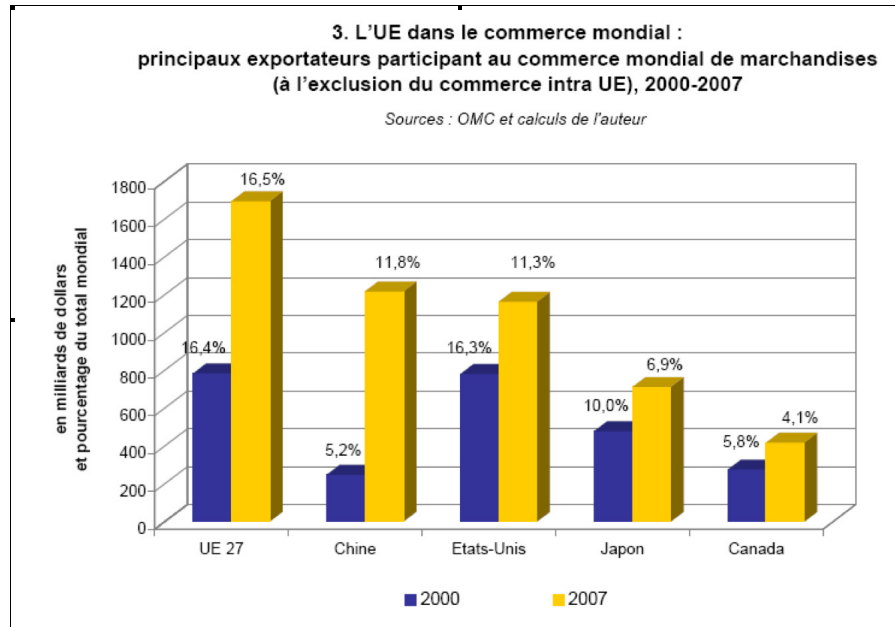
1.2. Une industrie encore performante et puissante

Dans ce contexte de recul de l'emploi industriel, il est tentant de prédire la fin de l'industrie européenne – ou l'entrée de l'Europe dans une ère « post-industrielle »³ –, de la même façon que l'on a annoncé la fin du travail ou la fin de l'histoire. Pourtant, c'est là un jugement très prématuré car l'industrie européenne reste plus puissante et performante qu'on ne le croit souvent. L'UE est toujours la première puissance industrielle mondiale avec près de 30% de la valeur ajoutée industrielle et 16,5% des exportations de marchandises (sans compter le commerce intracommunautaire), devant la Chine, les Etats-Unis et le Japon (graphique 3). L'Union européenne est

² C'est désormais le plus souvent dans les économies émergentes que les grandes entreprises européennes réalisent la plus grande part de la croissance de leur chiffre d'affaires.

³ Daniel Cohen, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Seuil, 2006.

notamment leader mondial dans l'industrie pharmaceutique (27,4% de parts de marché), la chimie (18,8%), l'automobile (14,7%) la sidérurgie (11,4%) et l'agroalimentaire (10,1%). Elle est aussi le deuxième exportateur mondial dans le textile et les équipements de télécommunication (derrière la Chine). De fait, l'industrie européenne est le principal acteur de la mondialisation.



D'autre part, l'Union européenne maintient ses parts de marché dans le commerce mondial, contrairement aux Etats-Unis et au Japon qui ont souffert de l'émergence de l'économie chinoise (graphique 3). Entre 2000 et 2007, la part des exportations communautaires est passé de 16,4 à 16,5%, tandis que la baisse des parts de marché des Etats-Unis (de 16,3% à 11,3%) et du Japon (de 10% à 6,9%) n'a d'équivalent que l'augmentation fulgurante de celles de la Chine (de 5,2% à 11,8%). A titre indicatif, les exportations de l'UE ont augmenté 2,4 fois plus vite que les exportations américaines. En termes sectoriels, si certaines industries européenne comme les équipements de télécommunication et l'industrie pharmaceutique ont vu leurs parts de marché légèrement reculer, la plupart ont réussi à les maintenir, voire à les augmenter dans le cas de l'automobile. Il est aussi important de souligner que les industries dans lesquels l'Union européenne est spécialisée (l'automobile, l'agro-alimentaire, la sidérurgie, l'industrie pharmaceutique ou encore la chimie) ont vu leur part dans les exportations mondiales se maintenir ou augmenter, contrairement à des secteurs comme les technologies de l'information⁴, où la Chine, le Japon et les Etats-Unis se livrent en outre une concurrence acharnée. Il faut donc éviter le cliché consistant à dire que l'industrie européenne souffre d'une mauvaise spécialisation et qu'elle devrait délaisser les industries traditionnelles pour se concentrer sur le secteur des hautes technologies.

L'industrie européenne reste donc dynamique malgré le recul de l'emploi. Elle conserve ainsi un fort effet d'entraînement sur le reste de l'économie : les services sont largement utilisés par l'industrie (le fait qu'une part importante d'entre eux ait été

⁴ Pour une présentation plus détaillée, on se reportera à un article du même auteur, « Où va l'industrie européenne ? », *Questions d'Europe*, n.82, Fondation Robert Schuman, décembre 2007.

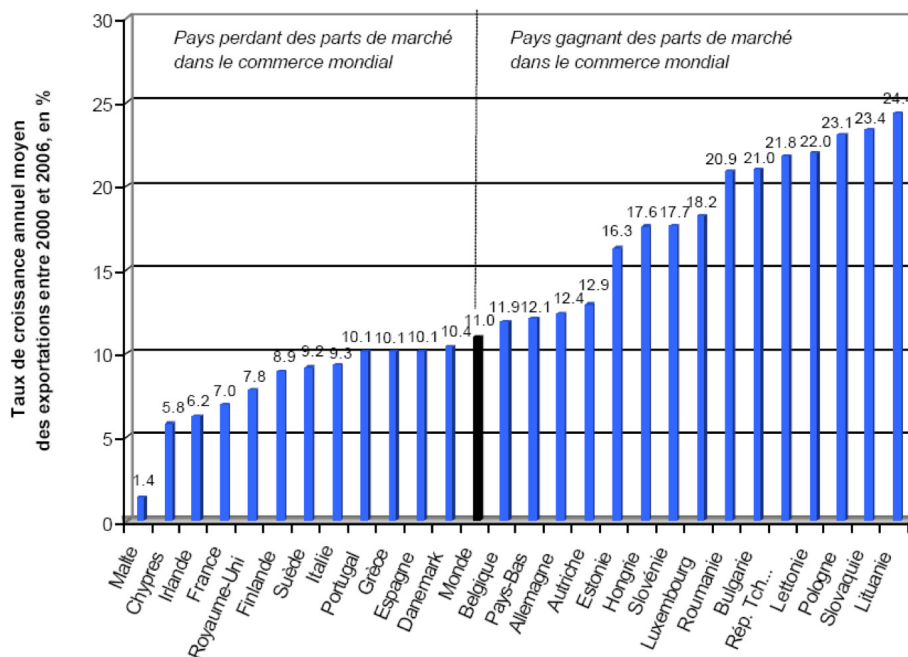
externalisés explique d'ailleurs pour partie le recul de l'emploi industriel). En outre, les services bénéficient des innovations industrielles pour leur développement : l'industrie finance en effet 80% des dépenses privées de R&D dans l'UE et réalise à elle seule la moitié des gains de productivité de l'économie européenne. Entre 2000 et 2006, la croissance annuelle moyenne de la productivité dans l'Union a été de 2,6% dans l'industrie contre 1,1% dans l'ensemble de l'économie. C'est certes moins qu'aux Etats-Unis, où la productivité de l'industrie a augmenté de 4,9% en moyenne annuelle, mais ce différentiel s'explique essentiellement par l'ampleur des restructurations provoquées outre atlantique par les pertes de marché des Etats-Unis dans le commerce mondial (l'emploi industriel y a baissé de près de 16% entre 2000 et 2005, contre 5,4% dans l'UE).

D'autres signes devraient nous inviter à la prudence dans le débat sur la désindustrialisation de l'Europe. De la même façon que les industries européennes souhaitent disposer de capacité de production près des marchés des pays émergents, elles voudront conserver en Europe les capacités de production permettant de servir le marché intérieur ainsi que certaines activités stratégiques (une partie de la R&D et de la définition des processus de production, la stratégie commerciale et la gestion financière). Ceci est d'autant plus vrai que les coûts de transports ne diminuent plus (ils ont au contraire tendance à augmenter) et que les entreprises commencent à mesurer les coûts associés à la gestion à distance et à la fragmentation géographique de certaines de leurs activités industrielles, au point de parfois rapatrier une partie de la production qu'elles avaient transférée dans des pays à bas coût de main-d'œuvre.

1.3. Une compétitivité inégale selon les Etats membres et un investissement insuffisant dans l'innovation

Si l'industrie européenne dans son ensemble reste compétitive, au prix d'un recul de l'emploi industriel, il convient néanmoins de souligner que les situations varient beaucoup selon les Etats membres et que l'insuffisance de l'effort de recherche est inquiétant. Tandis que l'Allemagne, les pays du Benelux et les pays d'Europe centrale et orientale ont gagné des parts de marché dans le commerce mondial, les autres Etats membres – en particulier la France, le Royaume-Uni et l'Italie – ont vu leurs exportations de marchandises croître plus lentement que la moyenne mondiale (voir graphique 4). De la même façon, la productivité de l'industrie a stagné entre 2000 et 2006 dans des pays comme l'Italie ou l'Espagne alors qu'elle a augmenté de plus de 7% par an dans les pays baltes et en République tchèque, ou encore de près de 6% en Suède.

4. Les exportations européenne de marchandises des Etats membres croissance annuelle moyenne (2000-2006)



Sources : OMC et calculs de l'auteur

Si l'industrie est le principal contributeur en matière de dépenses privées de R&D, les statistiques indiquent que les investissements destinés à favoriser l'innovation sont trop faibles dans l'Union européenne. Malgré des incitations fiscales deux fois supérieures, les dépenses privées de R&D s'élèvent à seulement 1% du PIB de l'Union contre 1,7% aux Etats-Unis et 2,5% au Japon, qui compte deux fois plus de chercheurs par habitants. Les investissements en capital-risque, qui favorise le développement des petites entreprises innovantes, y sont également trop faibles. Cet investissement limité dans la recherche, que ne suffit pas à compenser l'investissement public, explique la faible performance de l'UE pour ce qui est des brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets et du *US Patent and Trademark office* (111 par million d'habitants contre 385 pour les Etats-Unis et 401 pour le Japon en 2006). Là encore, il est important de noter que le potentiel d'innovation varie d'un Etat membre à l'autre : l'indice synthétique de l'innovation⁵ construit par la Commission européenne souligne le leadership en matière d'innovation des pays scandinaves et de l'Allemagne par comparaison au retard des pays du Sud et de l'Est de l'Europe.

Si parler de désindustrialisation est probablement exagéré, l'Union européenne n'en reste pas moins confrontée au triple défi de l'emploi, de la compétitivité et de l'innovation industriels dans un contexte de concurrence internationale accrue. Ceci a conduit la Commission à poser les bases d'une politique industrielle communautaire.

⁵ On se reportera au *European Innovation Scoreboard 2007*, publié par la Commission européenne sur le site www.proinno-europe.eu.

2. La naissance d'une politique industrielle communautaire

2.1. Les fondements de l'intervention communautaire

L'importance de la compétitivité de l'industrie pour l'économie européenne et la volonté de promouvoir l'innovation ne justifient pas par elles-mêmes l'intervention de la puissance publique, qui plus est au niveau communautaire. L'intervention publique n'est légitime que lorsqu'elle permet de faire mieux que le seul jeu des marchés concurrentiels, ce qui suppose une défaillance du marché et une efficacité plus grande des politiques publiques. D'autre part, une intervention au niveau communautaire n'est appropriée que si ses objectifs ne peuvent pas être réalisés au niveau local, régional ou national (c'est le principe de subsidiarité). Enfin, la mise en œuvre d'une politique commune suppose une certaine convergence de vues. Or, les différences de points de vue entre Etats membres ont longtemps été un obstacle à l'adoption d'une politique industrielle communautaire. En France, l'idée que le gouvernement doit subventionner des projets industriels à fort potentiel technologique ou « stratégiques » du point de vue de la compétitivité du pays a conduit à la politique des grands programmes et à la création de champions nationaux. La politique industrielle française fait aussi une place importante à l'aide aux entreprises en difficulté. Cet interventionnisme, présent plus discrètement en Allemagne sous la forme d'aides de l'Etat fédéral ou des Länder, suscite la méfiance des pays de tradition libérale, comme le Royaume-Uni et l'Irlande, qui ont centré leur stratégie sur l'attractivité de leur territoire pour les investisseurs au travers d'une fiscalité avantageuse. Ceci explique que la politique industrielle de l'UE soit apparue tardivement, même si elle a été préfigurée par la coopération intergouvernementale dans le secteur de l'aéronautique et de la défense (EADS-Airbus), de l'industrie spatiale (Arianespace) et de la recherche (Eureka⁶).

Il existe néanmoins un certain nombre de situations où l'intervention communautaire est justifiée. C'est le cas lorsque l'existence de réglementations nationales différentes génère des coûts importants pour les entreprises qui, dès lors qu'elles opèrent au niveau communautaire, doivent se conformer à chacune des législations. C'est également le cas dans le domaine de la recherche et développement, susceptible de créer des externalités positives qui profitent à l'ensemble des acteurs d'un même secteur. Différents moyens existent d'en favoriser le développement, par exemple la mise en place d'un système de brevets efficaces et peu coûteux, l'adoption de normes techniques communes (la norme GSM dans la téléphonie mobile en est un exemple), le financement direct d'activités de recherche exploratoire ou encore le rapprochement entre la recherche publique, les universités et les entreprises. Plus contestable, la participation directe de l'UE à des projets industriels peut cependant être légitime lorsqu'elle intervient dans le cadre d'une coopération internationale public-privé destinée à mener à bien des projets d'intérêt général permettant de réaliser des économies d'échelle, d'éviter des doublons et de surmonter les contraintes de financement. Les risques et les contraintes peuvent alors être répartis entre les différents participants au projet. C'est le cas notamment dans le domaine de la défense, de l'aéronautique, ou de l'industrie spatiale. Les aides aux PME, par exemple sous forme de garanties de prêt, de développement d'instruments financiers innovants

⁶ Le programme Eureka a été lancé par la France en 1985 dans le but de mettre en relation chercheurs, entreprises et partenaires publics pour faciliter le financement des projets de recherche et l'émergence de pôles d'activité regroupant ces différents acteurs.

ou d'accès facilité aux marchés publics, peuvent aussi être justifiés en raison des barrières à l'entrée existant sur certains marchés et des contraintes de crédits inhérentes aux PME.

D'une façon générale, cependant, l'intervention publique requiert de la prudence. Elle peut par exemple créer des effets d'aubaine lorsque les projets auraient pu être financés sans l'aide publique. En outre, les acteurs publics ne sont pas nécessairement mieux placés pour prédire la réussite de projets industriels, même lorsqu'ils sont qualifiés de « stratégiques ». L'échec de certains grands programmes comme le Plan calcul en témoigne. Le financement public de projets industriels suppose donc de l'expertise dans la sélection des projets, un contrôle de leur mise en œuvre et la capacité à s'en retirer rapidement en cas d'échec, ce qui requiert une indépendance à l'égard de considérations politiques qui ont souvent conduit dans le passé à soutenir des secteurs en déclin de façon couteuse et sans résultats probants. Si le fait de mener une politique industrielle au niveau communautaire permet dans une certaine mesure de limiter le risque politique (la décision requiert l'accord de l'ensemble des partenaires), il crée aussi une grande complexité d'organisation et de décision, qui peut s'avérer préjudiciable s'il empêche une coordination efficace des acteurs ou limite la réactivité en cas de crise.

La possibilité pour l'Union de conduire une politique industrielle a été introduite à l'occasion du Traité de Maastricht en 1992 qui précise que la compétitivité de l'industrie est un objectif de l'action communautaire, pouvant être poursuivi au travers de mesures visant à accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels, créer un environnement favorable au dynamisme des entreprises, notamment les PME, et exploiter le potentiel industriel des politiques d'innovation et de recherche. Ce n'est pourtant qu'au début des années 2000, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, que la politique industrielle communautaire a réellement commencé à prendre forme.

2.2. La montée en puissance de la politique industrielle de l'Union européenne

2.2.1. L'amélioration de l'environnement réglementaire

L'un des axes de travail de la Commission est l'amélioration de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises industrielles. La Commission a lancé deux initiatives en ce sens, l'une destinée à simplifier la réglementation, l'autre à permettre la création d'un brevet communautaire. L'analyse de l'environnement des affaires en Europe a en effet convaincu la Commission que la complexité de la réglementation et son coût réduisent la compétitivité de l'industrie européenne. Elle s'est donc donnée pour objectif de codifier, modifier ou abroger plus de 220 règlements et directives d'ici 2009. Elle vise également une réduction de 25% de la charge administrative liée à la réglementation communautaire, qui permettraient une économie de 150 milliards d'euros soit environ 1% du PIB de l'UE.

D'autre part, la Commission souhaite la mise en place à l'échelle de l'UE d'un système de protection de la propriété intellectuelle qui soit d'un prix abordable, juridiquement sécurisé et facile d'utilisation. Après avoir imposé l'adoption de mesures contre les auteurs de piratage et de contrefaçon, elle a annoncé son souhait

d'améliorer le système de brevets européens. Celui-ci est en effet très imparfait : il ne concerne que 13 Etats membres et est en fait un assemblage de brevets nationaux. Le brevet doit être traduit dans chacune des langues des pays où on souhaite qu'il s'applique et, en cas de litige, il faut déposer une plainte dans chacun de ces pays. Du fait de cette fragmentation, un brevet européen valable dans les 13 Etats concernés est 11 fois plus cher qu'un brevet américain et 13 fois plus cher qu'un brevet japonais, ce qui représente un coût prohibitif, notamment pour les PME. En 2007, la décision française de ratifier l'Accord de Londres a ouvert la voie à la suppression de l'obligation de traduction du brevet pourvu qu'il soit déposé en anglais, en français ou en allemand. La Commission veut cependant aller plus loin en créant un véritable brevet communautaire, valable sur l'ensemble du territoire de l'UE, avec une juridiction unique chargée de traiter les litiges.

2.2.2. Un investissement direct dans l'innovation

La politique industrielle de l'Union est essentiellement une politique destinée à promouvoir l'innovation. Elle s'appuie pour cela sur les ressources du 7^e programme cadre de recherche et de développement (PCRD, 54 milliards d'euros entre 2007 et 2013) et du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (3,6 milliards d'euros). La Commission a lancé dans ce cadre plusieurs projets :

- le Conseil européen de la recherche (CER). Créé en 2007 sur le modèle de la National Science Foundation, le CER est une agence de moyen dotée d'1 milliards d'euros par an et destinée à financer la recherche exploratoire sur la base de la mise en concurrence des équipes de recherche européennes et d'une sélection par les pairs. Parallèlement, la Commission a décidé en 2008 la création de l'Institut européen de technologie, dont l'ambition est de regrouper à termes les meilleures équipes de recherche existantes en vue de produire des innovations à potentiel commercial et de former 1000 étudiants chercheurs par an.
- les Initiatives technologiques conjointes (ITC). Les ITC sont des projets de partenariat public-privé associant entreprises, laboratoires de recherche et universités sur la base d'investissement des industriels, de la Commission, des Etats membres et de la Banque européenne d'investissement (les ITC bénéficieront de 60% des fonds du PCRD). Les domaines retenus sont la surveillance par satellite de l'environnement et de la sécurité de la planète (programme GMES), les nanotechnologies (programme ENIAC), la réduction de la pollution dans le transport aérien (programme Clean Sky), l'hydrogène et les piles à combustible (programme FCH), les médicaments innovants (programme IMI), et les systèmes informatiques embarqués (programme Artemis).
- Galileo. Dans le cadre de sa mission de développement des réseaux transeuropéens, la Commission et l'Agence spatiale européenne financent la mise en place du système de radionavigation par satellite Galileo, qui se veut une alternative civile au GPS américain. La phase de développement du projet a coûté 1,1 milliards d'euros et s'est achevée en 2005. La Commission a ensuite tentée de confier le déploiement du projet à un consortium d'entreprises mais celles-ci se sont montrées incapable de s'entendre, ce qui a retardé considérablement le projet, et la Commission a du reprendre le pilotage et le financement du déploiement des satellites.

2.2.3. Une attention particulière aux PME

Consciente des difficultés que connaissent en Europe les PME innovantes dans leur développement par comparaison aux Etats-Unis, la Commission a annoncé son intention de poser les bases d'un Small Business Act européen. Pour cela, elle souhaite promouvoir l'esprit d'entreprise, l'accès des PME aux marchés publics et leur capacité d'innovation. La Commission a ainsi décidé que 15% des fonds destinés aux ITC devront aller à des PME. Le PCRD prévoit quant à lui un ensemble de mesures destinées aux PME pour un montant d'1 milliard d'euros entre 2007 et 2013. Enfin le Fonds européen d'investissement a vu son rôle renforcé : il incite les investisseurs privés à prendre plus de risques au travers d'instruments de garantie, de microcrédits et de prises de participation dans des fonds de capital-risque ou dans des incubateurs. Il facilite aussi le développement des transferts de technologie dans le cadre de son programme TTA (*Technology Transfer Accelerator*).

2.2.4. Une réponse européenne aux délocalisations

Les délocalisations représentent un enjeu politique important parce qu'elles impliquent des pertes d'emplois souvent concentrées localement et parce qu'elles créent un sentiment de rejet vis-à-vis de la mondialisation. Dans ce contexte, la Commission a défini une approche européenne face aux délocalisations, qui insiste sur la prévention (formation professionnelle, aide au développement de nouvelles activités dans les régions menacées), sur l'accélération du retour à l'emploi (aide dans la recherche d'un nouveau poste et aide à la mobilité professionnelle) et sur l'amélioration de la compétitivité européenne. Cette approche est notamment promue dans le cadre de la politique de cohésion régionale de l'Union européenne et dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne. La Commission a également lancé en 2007 le Fond d'ajustement à la mondialisation, doté de 500 millions d'euros, dont l'objet est de financer des politiques actives d'aide au retour à l'emploi pour les travailleurs victimes de délocalisations.

Si le recul de l'emploi industriel en Europe est incontestable, l'industrie européenne a réussi jusqu'ici à maintenir ses parts de marché dans le contexte d'une compétition internationale accrue. La prise de conscience de l'effet d'entraînement de l'industrie et de la nécessité de préserver sa compétitivité, notamment en augmentant son potentiel d'innovation, a permis l'émergence d'une politique industrielle communautaire organisée autour de partenariats public-privé. En peu de temps, cette politique est devenue le pilier communautaire de la Stratégie de Lisbonne. Elle ne rend pas moins nécessaires des efforts de la part des Etats membres et des régions en matière de renforcement de l'effort d'innovation et d'amélioration de l'environnement économique et réglementaire, de façon à promouvoir le développement industriel local.

Bibliographie

Laurent Cohen Tanugi (dir.), « L'Europe dans la mondialisation », *Rapport remis au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi le 15 avril 2008*.

European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, *ERM Report 2007 – Restructuring and employment in the EU : The impact of globalisation*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 2007.

Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi, *Désindustrialisation, délocalisations*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, La Documentation française, 2005.

Jean-François Jamet, « L'Europe et l'industrie », in Jacques Ziller (dir.), *L'Union européenne*, Paris, La Documentation française, 2008.

Jean-François Jamet, « Où va l'industrie européenne ? », *Questions d'Europe*, n.82, Fondation Robert Schuman, décembre 2007.

Communications de la Commission européenne :

- « Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne : Un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'UE - vers une approche plus intégrée de la politique industrielle », COM (2005) 474
- « Davantage de recherche et d'innovation – Investir pour la croissance et de l'emploi. Une stratégie commune », COM (2005) 488
- « Améliorer le système de brevet en Europe », COM (2007) 0165

Webographie

http://ec.europa.eu/enterprise/index_fr.htm (Commission européenne - Direction générale Entreprises et Industrie)

<http://www.robert-schuman.eu/> (Fondation Robert Schuman)

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/> (Institut de Statistique Eurostat)